

Plan Local d'Urbanisme
Plan général de Zonage

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 APPROBATION

Modification simplifiée n° 3	10 octobre 2023		18 juin 2024
2 ^{ème} modification simplifiée	24 septembre 2020		2 février 2021
Modification simplifiée 1	28 juin 2018		24 septembre 2019
Elaboration	15 février 2007	13 octobre 2011	19 décembre 2012
Procédure	Préscription	Arrêt	Approbation
3a	Echelle : 1 / 7 500		

U Appellation et limite de zone

Espace Boisé Classé

Emplacement Réserve

Recul imposé par rapport aux routes départementales

Bâtiments remarquables en zone A

Zone inondable

ZONES SOUMISES AU RISQUE MINIER

ALÉA GAZ

aléa faible

aléa moyen

aléa combustion

aléa affaissement

ALÉA EFFONDREMENT LOCALISÉ

aléa faible

aléa moyen

aléa fort

ALÉA TASSEMENT

aléa faible

aléa moyen

U (zone urbaine)	113 hectares
AU (zone à urbaniser - extension urbaine future)	15 hectares
A (zone agricole)	1 107 hectares
N (zone naturelle)	458 hectares
TOTAL	1 688 hectares

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés au titre de l'article L. 123-1-8 du Code de l'Urbanisme :

NUMERO	VOCATION	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE / BENEFICIAIRE
1	Création d'un accès piéton (3 mètres de largeur)	Parking au nord de La Paran	AB 373 378 377	112 m ² Commune
2	Extension de la Mairie	Centre village (impasse des Jardins)	AB 210	150 m ² Commune
3	Aménagement d'un espace vert et de stationnement	Montée de la Calade	AB 59, 60, 61, 62, 324, 325	7 687 m ² Commune
4	Élargissement de la voirie de 2 mètres	Chemin de la Conseillère	AB 348	384 m ² Commune

